

Nations Unies mais pour le monde en général. Les incidents de frontière ont été rares depuis quelques mois. En fait, je me suis entretenu avec le major-général Burns qui m'a dit qu'au cours de ces dernières semaines, il ne s'était produit aucun incident à cette frontière. Il n'est pas douteux que la Force d'urgence des Nations Unies ait contribué au moins à enrayer le mouvement qui aurait pu dégénérer en guerre. Nous, Canadiens, pouvons être fiers de notre participation à cette Force d'urgence, dont le cinquième est constitué par le Canada, qui a fourni 1,200 hommes sur 6,000. Nous pouvons être tout particulièrement fiers du commandant en chef de la FUNU, le major-général E.L.M. Burns. De tous côtés il a été complimenté par les membres de l'Assemblée générale durant le débat qui a eu lieu vendredi matin. Je dirai, dans les termes mêmes dont s'est servi notre premier ministre en s'adressant à l'Assemblée générale en septembre, qu'aussi longtemps que les Nations Unies considèrent la Force d'urgence comme nécessaire dans cette région, le Canada continuera à fournir son appui en y maintenant son contingent.

Dans son dernier rapport annuel, le secrétaire général rappelle le caractère temporaire de cette Force d'urgence, étant donné son mandat restreint à une région particulière, et dit que la valeur d'une telle armée dans de semblables situations a été pleinement démontrée. Je suis enclin à me ranger à cet avis, comme le feraient, d'ailleurs, toutes les délégations occidentales. Dans le rapport en question, le secrétaire général a signalé qu'on pourrait peut-être étudier de concert un plan d'alerte permanente comportant, pour les Nations Unies, des effectifs de paix mobilisables à bref délai. Les petites guerres, les petits conflits peuvent provoquer une conflagration, et s'il était possible d'arriver à un accord sur l'institution de pareils effectifs, ce serait, à mon avis, une initiative extrêmement importante qui ferait des Nations Unies un instrument des plus efficaces pour le maintien de la paix.

L'établissement d'une force d'urgence des Nations Unies, à titre d'expérience, a entraîné certaines conséquences, dont l'une était d'ordre financier. On a évalué le coût de ce contingent pendant la période comprise entre novembre 1956 et le 31 décembre 1957, à environ 30 millions de dollars. Par rapport à ce montant, les sommes déjà reçues ou définitivement promises font au total 24 millions. Ce chiffre comprend la récente offre de 12 millions de la part des États-Unis et celle d'un million du Royaume-Uni. Il semble donc qu'il doive y avoir pour la période finissant le 31 décembre 1957, un écart d'à peu près 3 ou 4 millions de dollars. On estime qu'en 1958, le contingent coûtera 25 millions de dollars.

J'ai cité ces chiffres sans les trouver trop considérables ni trop élevés par rapport au grand avantage qui découle de l'établissement et du déploiement de ces effectifs le long de la frontière en cause, c'est-à-dire la détente qui empêche toute nouvelle expansion du conflit dans cette région. Vendredi dernier, j'ai présenté à l'Assemblée générale une résolution dont vingt autres nations ont offert de se faire également les parrains. Cette résolution réaffirmait le principe d'après lequel tous les États membres des Nations Unies devaient se partager la responsabilité d'assurer les fonds supplémentaires requis en 1958 pour le maintien de cette force, conformément au barème de cotisation invoqué dans le cas du budget normal de l'ONU. Cette résolution a été adoptée malgré l'opposition du bloc soviétique; elle a été adoptée par une plus forte majorité que nous ne l'avions prévu. Par suite, je puis dire aux députés que le financement de la Force d'urgence des Nations Unies est maintenant assuré.